Image not found or type unknown

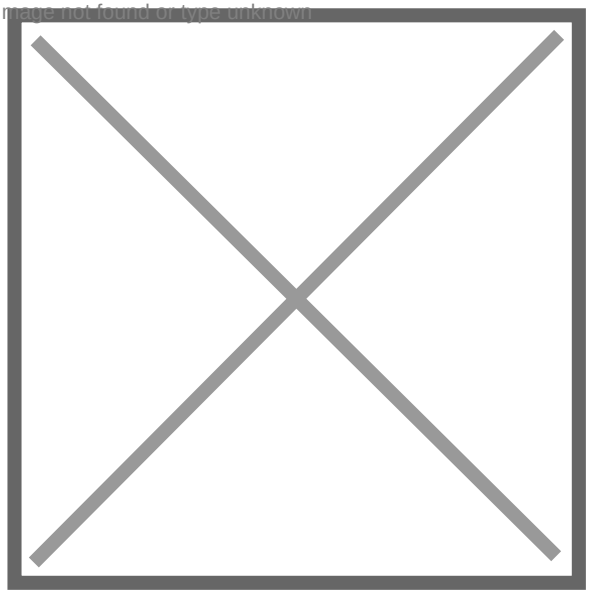

Droit de préhenpion de la mairie

Par **maxime0386**, le **01/02/2011** à **15:29**

Bonjour,
je suis sur le point d'acheter un terran dans le 91 et le propriétaire vient de m'informé que la mairie d la commune l'avait contacté pour lui faire une proposition d'achat donc j'ai peur que si on passe au notaire la mairie ne face préhenption ma question est si a votre avis se serai possible et si oui comment passer outre la préhenption de la mairie . merci d'avance

Par **mimi493**, le **01/02/2011** à **15:53**

Une proposition d'achat n'a rien à voir avec la préemption.
D'ailleurs, si la mairie fait une proposition d'achat, ça peut être parce qu'ils ne peuvent préempter (il faut un motif légal pour ça)
Vous ne pourrez le savoir qu'en réponse à la DIA et si la mairie préempte, vous devrez vérifier que c'est dans le cadre légal. Si oui, il n'est pas possible de passer outre

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés